



D21_2023
COMMUNE DE MEGEVETTE
Conseil municipal du 11 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 05 mai 2023.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GAMBARINI Julien, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean-Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : CONTAT Jean-Noël a donné pouvoir à M. DECROUX Rémy
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BEGAIN Nicolas

OBJET : APPEL A PROJETS « RENOVATION ENERGETIQUE » DU SYANE – Travaux de rénovation de la Mairie

Monsieur le Maire expose que suite à un audit énergétique mené en 2023, la commune souhaite s'engager dans la rénovation de la Mairie ;

L'estimation des travaux est de	650 000.00 € HT
Auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre	188 500.00 € HT
Soit un coût total estimatif de l'opération de	838 500.00 € HT

L'appel à projets 2023 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2023.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)*

Sollicite une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant la Mairie,

S'engage à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE,

S'engage à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

Le Maire,
Max MEYNET-CORDONNIER

Le secrétaire de Séance,
Monsieur BEGAIN Nicolas